

**ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

**ARRETE**

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE ALPHONSE  
MATTER A L'OCCASION DU FORUM DES ALTERNATIVES LES 24 ET 25  
SEPTEMBRE 2011**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code général des collectivités territoriales, Livre 2, Titre 1 : Police, chapitre 2 : « police municipale », notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2, et chapitre 3 : « pouvoirs de police portant sur des objets particuliers », notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2,

CONSIDERANT que cette manifestation nécessite des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,

**ARRETE**

Article 1 : A l'occasion du « Forum des Alternatives », les 24 et 25 septembre 2011,

- **La circulation sera interdite rue Alphonse Matter, entre la rue de l'Université et le parking situé côté Meurthe.**

Article 2 : Des panneaux de signalisation temporaire seront mis en place par les services techniques de la ville, ainsi que des déviations.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 12 septembre 2011

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué,



Antoine SEARA